



Le taux annuel d'inflation en baisse de 3.4% à 3.2%

Suite au recul mensuel en janvier dû aux soldes d'hiver, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, se redresse de 1.4% en février 2024. En neutralisant l'effet du retour de soldes, l'indice augmente de 0.5% par rapport au mois précédent. Ce mouvement s'explique principalement par un renchérissement des produits pétroliers.

En février, l'évolution mensuelle de l'indice général résulte essentiellement d'impacts à la hausse des divisions touchées en janvier par les soldes d'hiver, à savoir « Articles d'habillement et chaussures » (+14.6% par rapport au mois de janvier), « Loisirs et culture » (+3.2%) et « Meubles, articles de ménage et entretien courant du logement » (+1.2%).

Le retournement de tendance des prix des produits pétroliers amorcé en janvier se confirme ce mois-ci. En effet, pour le deuxième mois consécutif les prix des produits dérivés de l'or noir sont orientés à la hausse. En février, un passage à la pompe coûte 6.2% de plus pour le diesel et le prix de l'essence augmente de 4.5%. La facture s'alourdit de 10.7% par rapport au mois précédent pour les ménages qui ont rempli leur cuve à mazout. Les prix des produits pétroliers sont supérieurs de 1.1% comparés au même mois de l'année passée.

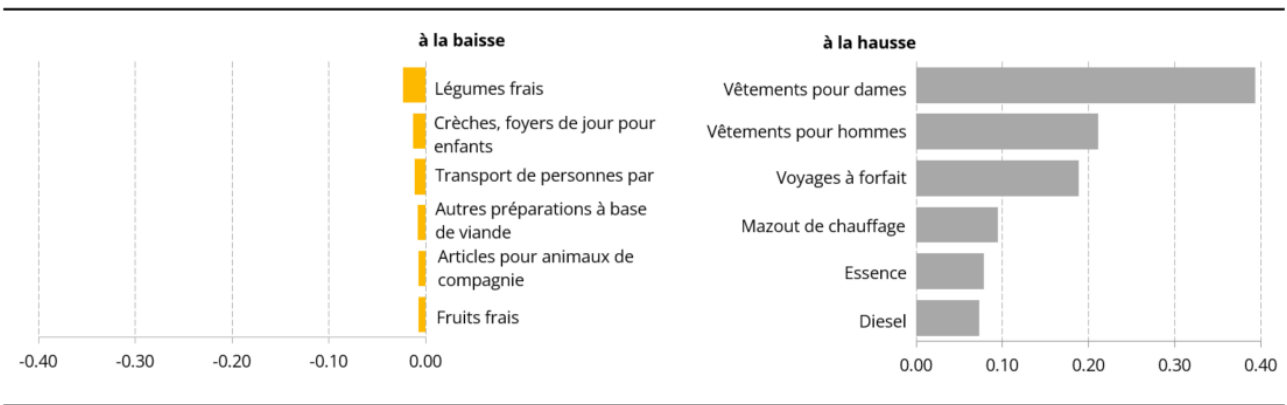
Plusieurs autres renchérissements ont une influence à la hausse sur le résultat global par rapport à janvier. Ces derniers concernent notamment les prix des voyages à forfait (+13.5%), en raison des vacances scolaires de carnaval et ceux des plantes et des fleurs (+5.5%), dopés par la fête de la Saint-Valentin.

Les prix de l'alimentation diminuent de 0.5% par rapport à janvier. Les plus fortes baisses ont été constatées pour la nourriture pour bébés (-6.0%), les légumes frais (-2.7%) et les fruits frais (-0.9%). Du côté des hausses, l'huile d'olive (+3.4%), les eaux minérales (+3.7%) et les pommes de terre (+2.0%) se démarquent. En comparaison annuelle, les prix alimentaires dans leur ensemble sont supérieurs de 4.0% par rapport à février 2023.

Du côté des services, on peut encore évoquer les prix des billets d'avion, qui diminuent de 2.9% et les tarifs des crèches et foyers de jour pour enfants (-0.9%). Des hausses de prix ont été relevés pour le secteur de la restauration (+0.5%) et les services financiers (+0.5%).

Le taux annuel d'inflation se fixe à 3.2% contre 3.4% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent perd 0.6 point de pourcentage et s'établit à 3.4% en février. L'indice général du mois de février exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 122.33 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 998.89 à 999.69 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1013.46 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Source : STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel (fév. 2024/fév. 2023)	Mensuel (fév. 2024/jan. 2023)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4.26	-0.17
Boissons alcoolisées et tabac	5.29	-0.06
Articles d'habillement et chaussures	2.38	14.58
Logement, eau, électricité et combustibles	2.11	0.73
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1.92	1.17
Santé	2.39	-0.11
Transports	1.48	1.10
Communications	0.58	0.19
Loisirs, spectacles et culture	4.14	3.24
Enseignement	1.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	4.93	0.27
Biens et services divers	4.58	-0.03
Indice général	3.20	1.43

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de mars 2024 seront publiés le 8 avril 2024, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 29 mars 2024.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring / Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

